3.4 PHASE DE PLANIFICATION

PIÈCE H – Autorisation de partager de l’information

Nom du document	Autorisation de partager de l’information
Numéro du document	3.4H
Utilisation	Envoyé au client, avec la lettre de notification, demandant au client d’indiquer s’il désire que son courtier en douane ou tout autre prestataire de services reçoive une copie de l’information ou des documents qui découlent de cette vérification, y compris tout Avis d’imposition de pénalité.
Créé le	le 4 juin 2003
Dernière mise à jour	le 28 février 2007
Détenteur du document	
Division	Gestion des activités d’observation AC
Personne-ressource	Communiquez auprès de votre bureau local de la vérification de l’observation http://cbsa.gc.ca/contact/listing/indexpages/index-f.html

Autres intervenants

Nom de l'entreprise
Adresse

Agence des services frontaliers du Canada
Division de l'observation des échanges commerciaux

Région
Adresse
Ville, Province
Code postal

À l'intention de :

Date

Objet : <u>Autorisation pour partager de l'information avec les courtiers en douanes et/ou fournisseurs de services en douanes.</u>

La présente vise l'examen de vérification de l'observation commerciale (no. cas) entrepris par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Division de l'observation des échanges commerciaux, (nom de la région), le (date).

Cet avis a pour but de s'assurer que l'ASFC respecte la protection des renseignements personnels de ses clients et la confidentialité des résultats de la vérification. Pour ces raisons, nous aimerions recevoir vos directives concernant la distribution de toute correspondance, rapports provisoires ou finaux, avis de droits ou taxes supplémentaires, avis d'imposition de pénalité ou toute autre forme de communication.

Veuillez remplir le formulaire ci-joint afin d'indiquer si vous désirez que le(s) courtier(s) en douane ou autre(s) prestataire(s) de services reçoive(nt) une copie d'une ou l'autre des correspondances, rapports ou avis de cotisation susmentionnés qui pourrait être émis directement en raison de cette vérification. Si vous y consentez, l'ASFC fournira une copie de tels renseignements à votre(vos) courtier(s) en douane ou / prestataire(s) de services, conformément à la *Loi sur les douanes*. Veuillez retourner le formulaire ci-joint à l'adresse ci-dessous, dans les dix jours ouvrables.

Si vous avez des questions ou préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec la personne soussignée, au numéro de téléphone.

Je vous prie de recevoir, madame/monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom de l'agent
Titre
Emplacement
Numéro de télécopieur

NOM DE L'IMPORTATEUR
ADRESSE
VILLE (PROVINCE)
CODE POSTAL

Numéro du dossier : **XXXXXXX**

Agence des services frontaliers du Canada
Division de la vérification de l'observation des programmes commerciaux
CP 1641
Windsor (Ontario)
N9A 7K3

Attn : **NOM DE L'AGENT DU DOSSIER**

Directives concernant l'échange de renseignements avec les courtiers en douanes et/ou prestataires de service

☐ Oui, veuillez fournir une copie de toute correspondance ou avis de cotisation au(x) courtier(s) en douane et/ou au(x) prestataire(s) de services, dont les noms figurent ci-dessous :

☐ Non, je ne souhaite pas que mon courtier en douane ou prestataire reçoive une copie de quelconque correspondance ou Avis d'imposition de pénalité qui soit émis par l'ASFC.

☐ Veuillez n'envoyer que la correspondance qui suit à mon(mes) courtier(s) en douane ou prestataire(s) de service dont le(s) nom(s) et adresse(s) figurent ci-dessous :

Rapport Intérimaire/Final de la vérification de l'observation commerciale	☐
Rapport provisoire	☐
Relevé détaillé de rajustement	☐
Avis d'imposition de pénalité	☐
Autre correspondance (préciser)	☐

Nom	Adresse

Signature et Titre Date